

Saison de la chasse

La SOPFEU invite les chasseurs à faire preuve de prudence

Québec, le 22 septembre 2020 – Chaque automne, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) intervient sur une trentaine d’incendies en forêt. Les activités récréatives comme la chasse sont en partie responsables de ces incendies. Afin d’éviter des situations fâcheuses, la SOPFEU recommande aux chasseurs de maintenir de bonnes pratiques pour prévenir les incendies de forêt.

L’organisme de protection des forêts rappelle qu’à l’automne, quelques heures d’ensoleillement suffisent à assécher les feuilles mortes, les brindilles et autres petits combustibles qui s’accumulent au sol. Il faut donc toujours demeurer vigilant avec l’utilisation du feu et consulter le danger d’incendie avant d’accéder à la forêt.

Véhicules tout terrain

Lors des promenades hors des sentiers balisés, des feuilles, branches ou autres matières organiques peuvent se loger près des parties chaudes du véhicule. Il est important de nettoyer le tuyau d’échappement et le moteur, car ils peuvent aisément mettre le feu aux combustibles qui pourraient s’y coller. La SOPFEU recommande de faire cette vérification à chaque randonnée et d’éviter de circuler hors des sentiers lorsque le danger d’incendie est élevé.

Articles de fumeur

En ce qui concerne les fumeurs, il y a quelques précautions à ne pas oublier. Le [Règlement sur la protection des forêts](#) stipule que nul ne peut fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l’exécution d’un travail ou au cours d’un déplacement. Pour fumer, il faut donc s’immobiliser sur une surface dégagée. Avant de reprendre les activités, il est nécessaire d’éteindre le mégot en le mouillant et en l’écrasant contre une roche. Il ne faut jamais laisser un mégot en forêt! Une bouteille avec un fond d’eau ou un récipient avec couvercle est une solution efficace pour le rapporter en toute sécurité.

Chalets et abris temporaires

L’incendie d’un chalet ou d’un abri sommaire est également une source potentielle d’incendie de forêt. Souvent, les équipements de chauffage sont la source d’ignition de ces feux. En plus d’en vérifier le bon état, il est recommandé d’inspecter la cheminée et de s’assurer que les pare-étincelles sont présents et conformes avec des ouvertures ne dépassant pas un centimètre.

Feux de camp

Les feux de camp sont également responsables de plusieurs incendies de forêt chaque année. Pour en profiter en toute sécurité, la SOPFEU recommande de choisir un endroit dégagé sur un sol ne contenant aucune matière combustible (feuilles, herbe ou autre) et d'allumer un feu d'une dimension maximale d'un mètre sur un mètre. Il est important de surveiller le feu en tout temps et de garder de l'eau à proximité. Finalement, au moment de partir, il faut s'assurer d'éteindre complètement son feu de camp en l'arrosant abondamment et en mélangeant les braises.

Depuis le début de la saison de protection au Québec, 635 incendies combattus en zone de protection intensive ont affecté 61 517,8 hectares (ha) de forêt. À pareille date, la moyenne des dix dernières années est de 427 incendies ayant affecté 35 442,9 ha de forêt au Québec. La SOPFEU tient à rappeler qu'environ 75 % de ces incendies sont imputables à l'activité humaine. La collaboration de tous demeure essentielle pour en réduire le nombre.

— 30 —

Source :

Service de la prévention et des communications de la SOPFEU

Information :

<http://sopfeu.qc.ca/porte-parole/>

Siège social	Stéphane Caron	418 871-3341
Baie-Comeau	Isabelle Gariépy	418 295-2300
Roberval	Josée Poitras	418 275-6400
Maniwaki	Melanie Morin	819 449-4271
Val-d'Or	Cathy Elliott-Morneau	819 824-4100